

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane**

NOR : AFSZ1530203A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane :

1. Au titre du 1<sup>o</sup> (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Denis GIROU, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Martine NIVOIX, titulaire, M. Sylvain PERPONT, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail-Centrale démocratique des travailleurs de Guyane ;

M. Éric PAUL, titulaire ; M. Alain PELIER, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2<sup>o</sup>, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Luc MIRTA, titulaire, M. Jean-Albert VILLEROY, titulaire, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Victor SABINE, titulaire.

Mme Huguette LEON, suppléante.

b) Au titre du I (4<sup>o</sup>, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Georges HABRAN-MERY, titulaire.

M. Albert CESAR, suppléant.

c) Au titre du I (4<sup>o</sup>, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Maurice BERTRAND, titulaire.

M. Daniel NELSON, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

Mme Yvane BERTRAND.

M. Gilles KLEITZ.

M. Georges HYVERT.

Mme Marlène LUPON.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

Mme Claudia CHERY RENE AUBIN, titulaire.

Mme Héléne EUZET, suppléante.

M. Éric PAUL, titulaire.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE